

[refusons_ensemble_les_formations_.pdf](#) - Jusqu'à 8 jours de formations obligatoires « réforme du collège » annoncés, au détriment des formations du PAF - Des personnels sollicités pour être des relais de la mise en place de la réforme - Les formations feront exploser le temps de travail de tous les collègues **Quatre raisons pour s'opposer aux formations**

1. **SUD éducation demande toujours l'abrogation de la réforme du collège.** Loin des discours élitistes et anti-pédagogie que l'on entend un peu partout, SUD éducation dénonce l'accroissement des inégalités que va impliquer cette réforme. Mettre en place au forcing un formatage des personnels pour mieux la faire passer est parfaitement scandaleux et méprisant pour les collègues.
2. **SUD éducation défend le droit à la formation.** Dans la plupart des collèges les chef-fe-s d'établissement relayés par les IPR limitent l'autorisation de participer aux journées de formation auxquelles les collègues ont pourtant légitimement droit, les formations obligatoires « réforme du collège » se font donc sur le dos du droit à la formation des personnels. La formation devient un outil de management pour faire passer les réformes. C'est parfaitement inacceptable.
3. **SUD éducation s'oppose à la multiplication des hiérarchies intermédiaires.** Nous avons déjà le conseil pédagogique, les experts de terrain en REP, les bénéficiaires d'IMP bidons... Maintenant, nous allons avoir les «formateurs relais» chargés de formater leurs collègues et d'investir les conseils pédagogiques pour mettre en place la réforme. Le management par la carotte est un facteur de division et de tension au sein des équipes : il faut le refuser !
4. **SUD éducation s'oppose à l'allongement du temps de travail.** Or, les formations pour l'ensemble des collègues devront être organisées largement hors du temps de service devant élèves, ce qui implique un allongement du temps de travail ; il faudra en effet trouver entre 10 et 16 demi-journées. Le ministère a décidé que ces formations seront déclinées par académies avec des possibilités diverses : le mercredi après-midi, durant les journées de prérentrée ou au cours de la journée de solidarité (sic) ou même pendant les vacances scolaires! La degesco a même fait allusion à l'annualisation du temps de travail dans la fonction publique avec des modalités et des justifications très variables selon les académies ! Tout ceci est inacceptable. **Non à la dérive managériale !** *Le Ministère s'inquiète de l'impopolarité de sa réforme auprès des collègues. Pour cette raison, il cherche à manier une technique managériale bien connue de tous les patrons : diviser les personnels.* Pour cela, les rectorats, chefs d'établissements et corps d'inspections invitent certains professeurs à être «formateurs relais», en faisant parfois pression pour s'assurer de leur acceptation. L'administration se dote de moyens pour distinguer, au sein des personnels et des établissements, les moutons noirs. Ainsi les documents envoyés par les rectorats de plusieurs académies invitent les chef-fe-s d'établissement à « anticiper les difficultés», en identifiant différents types de collègues : les «agents favorables, voir pro-actifs», «des opposants, à des degrés divers», et «une proportion importante d'agents plutôt neutres et en posture d'attente». Il s'agit de s'appuyer sur une minorité de collègues qui seraient favorables à la reformes pour l'imposer. *Pour SUD Éducation, ces méthodes sont inacceptables. Elles dévoilent un ministère, des recteurs et des rectrices très inquiet-e-s de l'opposition d'une majorité d'enseignant-e-s à la réforme et leurs difficultés pour trouver des volontaires pour la faire appliquer. C'est aussi une vision cynique et managériale du service public qui vise à diviser les collègues. Dans cette affaire, nous sommes toutes et tous profondément méprisés par la hiérarchie. Refusons d'entrer dans leur petit jeu !* **C'est pourquoi la fédération SUD éducation appelle à se réunir en assemblée générale et à :**
 - Refuser le rôle de formateur/trice, qui ne fait pas partie des obligations réglementaires de service des statuts modifiés.
 - Boycotter les formations non-obligatoires et se mettre en grève les jours de formation sur convocation.
 - Mettre en place des caisses de solidarité pour que tous les autres personnels apportent un soutien financier à leurs collègues grévistes.**Pour autant, pour mettre à bas la contre-réforme du collège, c'est bien une grève nationale et reconductible qu'il faut construire. C'est aussi ce que SUD éducation continuera de proposer au sein de l'intersyndicale second degré.**

Documents joints

[refusons_ensemble_les_formations_.pdf](#)